

Décret n°2024-33

Le très attendu décret sur la réutilisation des eaux dans le secteur agroalimentaire est paru en janvier 2024. Et maintenant ?



Le décret publié précise les catégories d'usages possibles. Il décrit également la procédure d'autorisation des projets de production d'eau usée traitée recyclée et les modalités de surveillance à mettre en place pour la production et l'utilisation des eaux réutilisées.

Je visionne le replay du webinar de décryptage du décret n°2024-33

> L'ADRIA ET SES PARTENAIRES VOUS ACCOMPAGNENT

PROJET PROCESS

de traitement et de recyclage de l'eau

ÉTUDE HACCP

du process de traitement et de réutilisation de l'eau

QUALIFICATION INDUSTRIELLE

sanitaire de la REUSE de l'eau dans le process.

CARTOGRAPHIE

Évaluation des gisements d'économie d'eau et/ou du potentiel de REUSE

DÉCLARATION - AUTORISATION

Accompagnement à la rédaction du dossier de déclaration ou autorisation préfectorale

ENGAGEMENT FORT

Fiabiliser et pérenniser l'alimentation de demain.

Engagée auprès des industriels vers les transitions, l'ADRIA, accompagnée de ses partenaires VEOLIA et Be Neptune, s'engage sur la REUSE.

Plus largement, l'ADRIA, au travers de l'**expertise reconnue** de ses équipes, est en capacité de vous accompagner sur les différentes problématiques de qualité et sécurité des aliments que vous rencontrez.



ADRIA

FOOD EXPERTISE



Fiabiliser & pérenniser l'alimentation de demain

adria.fr * serviceclients@adria.fr * 02 98 10 18 51